

## POUR NOUS CONTACTER

**BIJ 37**  
**57 avenue de Grammont**  
**37000 Tours**  
**Tél : 02.47.64.69.13**  
**Email : direction@bij37.fr**



# VACANCES ADOS

## 11 -17 ans

### *Avas*

**Vous pouvez retrouver toutes les infos sur le site  
partenaires de la Caf**  
=> <https://www.caf37-partenaires.fr>  
rubrique « Jeunesse »

Edition janvier 2020 - Conception Caf de Tours -

**DÉPART EN VACANCES POUR LES ADOS, C'EST POSSIBLE**

*Grâce à une dynamique collective entre le porteur*



## Aide aux Vacances « Ados » Sociales

### AVAS

---

#### Objectif :

Favoriser le départ en vacances collectives de pré-adolescents ou d'adolescents. Il ne vise pas à financer des départs individuels ou autonomes.

Le projet est à l'initiative des ados. Les ados sont accompagnés dans la réalisation de leur projet par un opérateur. Depuis 2020, la Caf Touraine a délégué la gestion du dispositif au Bureau Information Jeunesse de Tours (BIJ 37).

#### Bénéficiaires :

L'Avas ne prend en compte, que les enfants âgés de **11 ans à 17 ans**. **QF inférieur à 850 €** au moment de l'inscription.

#### Les opérateurs :

Ce sont des structures à but non lucratif issues du secteur de l'animation de la vie sociale ou « jeunesse ». Leur projet doit avoir un objet essentiellement socio-éducatif et répondre à un principe de neutralité philosophique, politique, syndicale et confessionnelle.

#### Une dynamique collective

- Favoriser l'autonomisation des jeunes
- Accroître les compétences des jeunes en matière d'organisation, de mobilité, de sociabilité. Une aide à l'organisation, la préparation, à la recherche d'un lieu de vacances, et de moyens de locomotion.
- Recours à la méthode « projet » riche
- Apprentissage de la citoyenneté

### Dates des commissions

---

Dates limites de dépôt de vos projets	Dates des commissions d'arbitrage
15 janvier	31 janvier
15 mars	31 mars
15 juin	30 juin
15 septembre	29 septembre

### Montant de l'aide

---

Le financement vient en déduction de la participation familiale du jeune concerné. Le paiement est collectif.

- **QF de 0 à 680 € : 80%** du coût du séjour avec une aide maximum de **560 €**
- **QF de 681 € à 850 € : 60%** du coût du séjour avec une aide maximum de **420 €**



### Modalités

---

Les projets portés par des opérateurs doivent être validés par la Caf. Le séjour doit être agréé Sdjes (hors séjour accessoire rattaché à un Alsh). Le séjour minimum est de **4 nuits minimum**.

### Période de validité de l'aide

---

Toutes les périodes de vacances scolaires

### Comment faire

---

=> répondre à l'appel à projet de la Caf en renvoyant le dossier au BIJ, à l'attention du Directeur, 57 avenue de Grammont 37000 Tours ou par mail [direction@bij37.fr](mailto:direction@bij37.fr)